Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260605-D20260605_36-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 18 h
15	15

Date de la convocation
28 mai 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-36

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 18h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 18h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 18h00 :

Mme Monique BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-36 Bien Vivre Partout en Région Bretagne : Reconstruction de la salle des sports du Complexe des Essarts - Landéan

Monsieur le Maire expose les modalités de demande de subvention au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne.
Le projet de reconstruction de la salle des sports Complexe des Essarts entre dans le cadre des dépenses subventionnables.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne.

Travaux subventionnables – plan de financement

- Dépenses prévisionnelles pour le projet de réhabilitation du Complexe des Essarts : **1 068 439.77 € HT**
- Subvention Bien Vivre Partout en Bretagne sollicitée : **100 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ADOPTE L'OPERATION** de reconstruction de la salle des sports du complexe des Essarts ;
- **DÉCIDE** de valider le plan de financement prévisionnel pour la reconstruction de la salle des sports du Complexe des Essarts de **1 068 439.77 € HT** ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif Bien Partout en Bretagne d'un montant de **100 000,00€ ;**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monique BRUNET
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 05 juin 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133